

ANNEXE I

CLASSEMENT DE SALUBRITÉ DES ZONES DE PRODUCTION DE COQUILLAGES VIVANTS DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
--

Baie du Douaron (2229.00)				
SITE	Zone	Groupe de coquillages	Classement	Emprise
Rivière du Douaron	2229_00_01	II	Non classée	En amont : la limite de salure des eaux En aval : ligne droite joignant les thermes du Hogolo (commune de Plestin les Grèves) au point de laisse de haute mer (commune de Locquirec), et passant par la balise du Lièvre
Baie de Locquirec- Plestin Les Grèves	2229_00_02	II	B du 01/10 au 31/05 C du 01/06 au 30/09	Gisement délimité : - au nord : par une ligne joignant la pointe de Locquirec à la pointe de Plestin - au sud : par une ligne droite joignant les thermes du Hogolo (commune de Plestin les Grèves) au point de laisse de haute mer (commune de Locquirec), et passant par la balise du Lièvre limites est et ouest : la laisse de haute mer à l'exclusion du port départemental de Locquirec
Port de Locquirec	2229_00_03	II	Non classée	Le port départemental, dont les limites sont fixées par arrêté du président du conseil général du Finistère du 20 novembre 1997